19e Année.— N° 3861 Bureaux : (RUE NAIN, 1.) UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. Bureaux : (RUE NAIN, 1.) Jeudi 14 Janvier 1875

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 8, place de la Bourse; à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

BOURSE DE PARIS

12 JANVIER

3 0/0.	62 02 1/2
4 1/2.	92 00
Emprunts (5 0/0). . . .	100 10

13 JANVIER

(Service gouvernemental)

3 0/0.	61 90
4 1/2.	91 00
Emprunts (5 0/0). . . .	100 05

(Service particulier du Journal de Roubaix)

Actions	Banque de France	3800 00
»	Société générale	540 00
»	Crédit foncier de France	000 00
»	Chemins autrichiens	667 00
»	Lyon	887 00
»	Est	520 00
»	Ouest	000 00
»	Nord	1105 00
»	Midi	641 00
»	Suez	487 00
6 0/0	Péruvien	67 00
Actions	Banque ottomane (ancienne)	672 00
»	Banque ottomane (nouvelle)	557 00
Londres courant		2518 00

DÉPÊCHES COMMERCIALES

(Service particulier du *Journal de Roubaix*.

Anvers, 13 janvier, 2 heures.
Laines, fermes. Ventes 321 b. Plata.

Havre, 13 janvier, 12 h. 05 soir.
Cotons; ventes 1,400 b. fermes, mais calmes. Louisiane, 96/97 ; Oomra, 63/64.
Laines, ventes 33 balles Buenos-Ayres, 195.
Cafés, fermes et calmes.

Liverpool, 13 janvier, 2 h. soir.
Ventes 20,000 balles, dont 4,000 pour la spéculation. Importations, 5,000 b.

Londres, 13 janvier, 2 h. soir.
Froment, lourd.
Sucre brut, tenu; **sucre** raffiné, calme.
Cafés, tenus.

Marseille, 13 janvier, 12 h. 30 s.
Soies: filature soie, 62.

Marseille. 13 janvier, soir.
Blés, ventes 12060 hectolitres; importations nulles.
Marché calme. Yenieski 31,50 la charge de 160 litres poids 126/121; Azoff, 31,75 poids 128/124; Berdianska 32,75 à 33, poids 128/124; Taganrock 34,25 poids 130/126.

(Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix.)

Liverpool, 13 janvier.
Ventes 15,000 b., marché ferme, Jumel, 8 3/4.

Havre, 13 janvier.
Ventes 2,000 b. Marché soutenu. Janvier, 93, suivant 92.50.

New-York, 13 janvier.
Mêmes recettes, 48,000 b.

Dépêche de MM. Schlagdenhauffen et Cie, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets:

Havre, 13 janvier, 3 h. 16 soir.
Ventes 2,000 b., bonne demande. Pleins prix.

Liverpool, 13 janvier, 2 h. soir.
Ventes 20,000 b.; hausse 1/16 pour Surates. Manchester, haussant. Recettes de quatre jours, 48,000 b.

ROUBAIX 13 JANVIER 1874.

Les usages parlementaires.

Il est possible que le maréchal de Mac-Mahon comme chef de l'Etat, ne se soit pas strictement conformé aux usages parlementaires en ne constituant pas un nouveau ministère au lendemain du jour où les ministres, honorés de sa confiance, se sont trouvés en minorité dans le Parlement. Mais il avait besoin d'être défendu, les arguments capables de justifier sa conduite ne manqueraient pas.

D'abord, est-il bien vrai de dire que nous vivons sous le régime parlementaire ? Ordinairement ce régime comporte des institutions définies, qu'il soit monarchique ou républicain; non seulement le principe même du gouvernement est nettement établi, mais encore son organisme est régularisé par l'existence de deux assemblées qui se font contre-poids ; c'est ainsi que les choses se passent en Angleterre et en Amérique. En ce moment nous avons en France, non pas à proprement parler le régime parlementaire, mais plutôt le régime conventionnel. Nous ne ferons pas à cette assemblée, profondément honnête, répétons-le, l'injure de la comparer à la convention, mais en définitive il n'y a qu'un pouvoir, celui de l'Assemblée unique, le pouvoir exécutif exercé par le maréchal n'étant qu'une délégation créée par elle. Donc on peut dire que le maréchal n'a pas violé les usages parlementaires.

D'ailleurs il lui eut été matériellement impossible de constituer un ministère en en cherchant les éléments dans les groupes qui ont formé la majorité du 6 janvier. C'était une majorité d'occasion, non pas une majorité de coalition, car une coalition suppose une entente préalable et des intérêts communs, c'est-à-dire capable d'unir des hommes dans une voie unique que ces sentiments multiples qui ont provoqué les groupes de la droite et de la gauche à rejeter la première des lois constitutionnelles qui était soumise à l'épreuve de leur approbation. Autant vaudrait demander au maréchal de composer un ministère dans lequel seraient entrés MM. De Belcastel, Rouher, Casimir Périer, Grévy, Gambetta et Naquet.

Reste à décider si le Maréchal a bien fait d'attendre pour constituer un ministère que la chambre se fût prononcée sur les lois constitutionnelles. Nous n'hésitons pas à reconnaître que les conseillers du Maréchal et le Maréchal lui-même ont sagement agi en rendant impossible toute crise ministérielle nouvelle à bref délai. Et nous avouons que si, en prenant cette précaution, il a paru déroger à des usages, il a su aller au devant du vœu de l'opinion que fatiguent les compétitions ministérielles et les intrigues des aspirants au pouvoir.

ALEXANDRE WATTEAU.

L'*Univers* prétend que le ministère a retiré sa démission, mais qu'il est résolu à se désintéresser de la discussion des lois constitutionnelles.

Nous lisons dans le *Français* :

« Nous avons dit que la véritable force du parti conservateur était le groupe uni du centre droit et de la droite modérée. Tant qu'il ne se laissera ni entamer ni dissoudre, nous aurons encore une espérance. Ce parti a une politique connue et définie, et il lui demeure fidèle. Toutefois, chez lui, rien d'exclusif. C'est, au contraire, la réunion d'hommes sincères, appartenant à tous les régimes, mettant l'intérêt du pays au-dessus des préférences personnelles. Rien de moins fermé, de plus ouvert que ce parti. Son caractère et son devoir sont même de recueillir dans chacune des minorités, à droite et à gauche, les éléments modérés pour s'en accroître lui-même. A personne il n'impose de conditions mortifiantes, ni ne demande des répudiations déshonorantes. Quoi qu'il arrive du vote des lois constitutionnelles, ce parti demeurera toujours à lui seul la plus considérable des fractions de l'Assemblée, et comme ce sera aussi la moins exclusive, c'est autour de lui que pourra toujours se grouper le plus facilement une majorité. »

CHRONIQUE DU JOUR

M. Guillaume Guizot a fait renouveler hier, en son nom personnel et par ministère d'huissier, à l'impératrice Eugénie, au domicile de M. Rouher à Paris, les offres réelles d'une somme de 96,000 fr. pour remboursement, en principal et intérêts, d'une somme de 50,000 fr. donnée, en 1855, audit M. Guillaume Guizot, par l'empereur Napoléon III. On se rappelle que pareilles offres avaient été précédemment faites par feu M. Guizot père et refusées par l'impératrice. M. Rouher a répondu négativement. L'instance, commencée par M. Guizot père et reprise par M. Guizot fils, suivra donc son cours. La *Liberté* assure que, les 96,000 francs qui font l'objet du litige recevront la même destination. Quelle que soit l'issue du procès, l'impératrice Eugénie, condamnée à les accepter, en fera don à quelque établissement de bienfaisance, et M. Guillaume Guizot, si, le tribunal déclare ses offres non recevables le fera à sa place.

On lit dans le *Pays:*

« La messe basse anniversaire de la mort de Napoléon III à Chislehurst a été célébré avec le cérémonial ordinaire.

» L'impératrice Eugénie était en grand deuil. Le prince impérial portait l'uniforme de cadet de l'artillerie royale.

» A l'issue de la messe, M. l'abbé Goddard, curé de Sainte-Marie, a donné l'absoute. Puis il a conduit l'impératrice Eugénie et le prince impérial devant le sarcophage contenant les restes de l'empereur Napoléon III et leur a présenté l'eau bénite. Les deux augustes personnages sont ensuite retournés en voiture à Chislehurst. Le prince impérial était venu le matin même de l'école de Woolwich.

» Le prince Lucien Bonaparte était placé à la messe à la gauche de l'impératrice.

» De nombreux bouquets avaient été déposés sur la tombe au nom de plusieurs villes de France. L'église Notre-Dame-des-Victoires avait envoyé une croix en violettes bleues et blanches. Sur une énorme guirlande d'immortelles on lisait l'inscription suivante : *Geneviève à son bien aimé Empereur.*

Ou annonce la mort de M. Pelletier, ancien conseiller d'état, ancien président de la cour des comptes et membre de l'Académie des beaux-arts.

Le *Continental Herald* publie la dépêche suivante, datée de Berlin le 9 janvier :

« A Semendria (ancienne capitale de la Serbie), la populace a grossièrement insulté le consul de France, ainsi que le consul d'Allemagne, qui avait pris son parti. Le gouvernement serbe a promis de punir sévèrement les coupables. »

Un curieux épisode des mœurs électorales du moment. Nous l'empruntons à la *Presse* :

« Le préfet de la Seine avait adressé à tous les conseillers municipaux des invitations pour la soirée qu'il a donnée en l'honneur du lord-maire.

» Un des nouveaux membres du conseil municipal, M. Yves Guyot, a cru devoir rassembler ses électeurs pour leur donner connaissance de l'invitation du préfet et les consulter sur la question de savoir comment il devait y répondre.

» La réunion, qui se composait d'environ 700 personnes, a décidé, sur la proposition d'un de ses membres, que M. Yves Guyot devait se rendre à l'invitation avec le mandat impératif de déclarer au préfet qu'il venait, non pour accomplir à son égard un devoir de politesse, mais pour assurer le lord-maire des sympathies des commerçants du 3e arrondissement.

» M. Yves Guyot a probablement pensé que l'exécution de ce mandat n'était point sans difficulté, et il s'est abstenu de porter à M. le préfet de la Seine la communication dont il s'était chargé pour lui. »

Dans sa dernière revue des *Œuvres et des Hommes*. M. Victor Fournel publie dans le *Correspondant* quelques lignes spirituellement juste sur les engouements de Paris :

Ces engouements sans mesure, parfois sans dignité, qui rappellent les luttes des bleus et des noirs au cirque de Byzance, sont le fait du tempérament français en général, parisien en particulier. L'atmosphère du boulevard, des clubs, des cafés, des journaux, les développe et les fait mûrir avec une rapidité prodigieuse, comme des fleurs de serre-chaudes. Ils sont presque toujours en raison inverse de l'importance des faits qui les provoquent, et ils entraînent à leur suite, comme contrepartie, des répulsions non moins violentes, excessives et injuste. Les passions de Paris ont l'aveuglement de la foule, le caprice du vent, l'irrésistible impétuosité du cyclone, la foudroyante brusquerie de l'avalanche; elles tombent à l'improviste sur un homme, pour l'enlever dans leur tourbillon ou pour l'écraser. Il faut à la grande ville son joujou quotidien, dont elle s'amuse avec une curiosité fiévreuse et pour qui elle s'enflamme pendant vingt-quatre heures comme un feu de paille : la question Faure, la question Halanzier, la question Hilsson, la pièce qu'on doit jouer à l'ouverture de l'Opéra, la nouvelle préface de M. Dumas à *Manon Lescaut*.

» Dans ces derniers mois, nous avons vu Paris se pasionner pour un débat entre un baryton et son directeur, qui n'eût jamais dû dépasser les portes d'une antichambre, et des académiciens accepter avec une publicité solennelle le rôle d'arbitres dans cette querelle de ménage, que la vanité proverbiale des gens de théâtre, carressée par la connivence d'une curiosité incurablement frivole, pouvait seule prétendre élever aux proportions d'un événement public. Un mois auparavant, Paris avait fait d'une représentation au bénéfice d'une vieille comédienne une manifestation imposante jusqu'au ridicule. Tandis que la foule courait à la barrière du Trône pour y recevoir à son entrée la jument Caradoc, qu'elle saluait au passage et qu'elle a failli porter en triomphe, une autre foule se ruait à l'Ecole de médecine pour y bafouer un savant honorable qui a le tort de croire que l'homme est autre chose qu'un tube digestif percé par les deux bouts, et imitait à son cours les cris des divers animaux de la création, afin de bien prouver au professeur la vérité des théories matérialistes sur les origines bestiales de l'humanité. »

Le gouvernement est dans l'intention de modifier complétement les attributions des secrétaires généraux de Préfecture qui auraient désormais, dans leurs attributions, toute la partie relative à la police du département dans lequel ils seraient envoyés. Cette proposition est reprise d'après un projet qui avait été soumis au ministre de l'Intérieur en février 1870, et que les événements ont empêché de réaliser.

Avant de partir pour l'Espagne, le jeune roi don Alphonse a demandé à un homme d'Etat, dans la sagesse et les lumières duquel il a la plus grande confiance, s'il n'avait pas quelque bon conseil à lui donner.

— Si, vraiment, répondit celui-ci : C'est de vous méfier de MOTS, et de vous les interdire avec le plus grand soin.

— Les mots ?... Quels mots ?

— Les mots comme ceux-ci :

« L'Empire, c'est la paix ! »

« L'Italie sera libre, des Apennins à l'Adriatique ! »

« Pas un pouce de notre territoire, pas une pierre de nos forteresses ! »

« Le pacte de Bordeaux est la trêve des partis ! etc., etc. »

Car, lorsqu'on a commis l'imprudence de lâcher un de ces mots-là : ou l'on veut y être fidèle à tout prix, et pour cela on entasse les fautes sur les fautes; ou on leur est infidèle, et alors on est traité d'imposteur et de parjure.

Donc, pas de MOTS, Sire, pas de MOTS ! voilà le meilleur conseil que je puisse vous donner.

Les diamants de la couronne avaient été déposés, par ordre de l'impératrice, au mois d'août 1870, d'abord au ministère des finances, puis à la Banque. Envoyés ensuite dans un des ports militaires de l'Océan, ils y restèrent en sûreté jusqu'à ce jour. Ils viennent d'être rapportés à Paris et ont été remis hier à l'administration des domaines par la commission de liquidation de la liste civile et du domaine privé.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Président : M. BUFFET.

Séance du 14 Janvier 1875

La séance est ouverte à 2 h. 30.

La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident.

L'Assemblée reprend la 2me délibération sur le projet de loi relatif à l'organisation des cadres.

Le général de Guillemaud appuie le projet de la commission et critique le projet du ministre de la guerre.

L'orateur dit que ce projet donnerait une armée ruineuse en temps de paix et inférieure à sa tâche en temps de guerre.

Le général Guillemaud expose qu'il faut fortifier les cadres de l'armée active et faire du volontariat d'un an une institution sérieuse.

L'orateur demande qu'on appelle chaque classe en temps utile, et qu'on augmente l'effectif des compagnies.

M. Raudot se prononce contre le projet de la commission, parce que l'organisation projetée ui parait être trop dispendieuse et ne pas devoir donner tout ce qu'on en attend.

M. le rapporteur Charreton expose la nécessité de procéder à la réorganisation de l'armée.

La discussion générale est close.

L'Assemblée passe à la discussion des articles du projet.

L'article premier est adopté sans débat.

Sur l'art. 2, M. Keller développe un amendement portant que l'effectif normal du pied de paix sera de trente mille hommes pour l'infanterie et cent quatre-vingt mille hommes pour les autres armes, y compris la gendarmerie et les troupes d'administration.

L'orateur développe également un amendement qui porte sur l'article 3, et fixe le nombre de régiments.

M. Keller demande qu'on laisse au pouvoir exécutif toute la responsabilité qui lui revient de droit.

M. Gambetta proteste contre la tentative faite par le préopinant pour supprimer la compétence de l'Assemblée.

Il ajoute que le bon sens de l'Assemblée saura résoudre toutes les difficultés.

M. le duc d'Harcourt combat tout à la fois le système de M. Keller celui de la commission et déclare préférer la responsabilité du ministre à celle de l'Assemblée.

L'orateur demande que l'amendement Keller soit renvoyé à la commission.

La séance est levée à 6 heures.

Voici le texte du discours prononcé par le Pape dans l'audience du mercredi 6 janvier, en réponse à l'adresse de la jeunesse catholique d'Italie. Nous traduisons d'après le texte italien de l'*Obseervatore*:

« En vous voyant réunis autour de « moi, mes très chers fils, me faire une « joyeuse couronne, après être venus « de beaucoup d'endroits divers où sont « vos demeures, je dirai moi aussi : *gratulamur adventu*. Mais ma consolation est plus grande encore de vous savoir fermes et constants dans l'exercice de vos devoirs et dans la défense de la cause du droit de la vérité et de la justice.

« Peut-être paraîtra-t-il à quelqu'un de ceux qui sont plus jeunes parmi vous, que la persécution présente est telle que Nous en devons perdre tout espoir d'amélioration et de paix. Mais si Nous regardons en arrière, Nous trouverons que l'Eglise et les catholiques furent très souvent en butte à la colère des impies. Dans les premiers siècles, les Papes imprégnèrent de leur sang ce sol de Rome, et il se trouva des millions et des millions de fidèles pour les suivre.

» Les siècles des persécutions et des cruautés étaient à peine finis que vinrent les siècles des hérésies et des schismes. Dans ces combats aussi l'Eglise se tint debout, ferme et constante, soutenant victorieusement les assauts de ses ennemis. Puis vinrent les incrédules, et les soi-disant philosophes du siècle dernier, lesquels trompaient et se faisaient protéger par ceux qu'ils avaient trompés. L'Eglise catholique s'en tira saine et sauve.

» Aujourd'hui, il me fait plaisir de vous signaler que l'année 1875, qui commence amène, le centenaire de l'élection de Pie VI, mon glorieux prédécesseur, lequel termina son pontificat, victime de la grande révolution de 89 et de ses faux principes.

» Il fut suivi par Pie VII, contre qui tourna ses colères injustes un puissant du siècle. Les deux Pontifes ses successeurs durèrent peu, mais ils tinrent saintement le gouvernement de l'Eglise de Jésus-Christ. Enfin vint Grégoire XVI, qui trouva les ennemis du trône et de l'autel dans une grande agitation; il les trouva possesseurs d'une partie des Etats de l'Eglise.

» La révolution contemporaine, vous la connaissez, et je n'ai pas besoin de répéter ce que je disais d'elle succinctement, il y a peu de jours : j'ai dit ce qu'elle était et quel était son caractère; j'ajoute un seul mot sur un *projet de loi organique* de la République mexicaine, qui m'est venu hier et qui mérite les condamnations les plus solennelles, car c'est un vrai foyer d'erreurs.

» Si les gouvernements avaient la patience d'intervenir seulement après que l'Eglise a exercé ses droits, comme la justice le réclame, ils pourraient alors, mais non avant, pratiquer les actes civils, et ainsi l'on enlèverait aux contractants tout motif de souiller leur conscience, souillure qui s'étend aussi à ceux qui ont coopéré.

» Après cette liberté du sacrement de mariage, Nous devons prier Dieu qu'Il daigne enlever d'au milieu de Nous les grands obstacles qui empêchent de conférer le sacrement de l'ordre à tous les jeunes lévites, en raison de l'imprudente loi sur la levée militaire qui assujettit tout le monde au service des armes, obligeant ainsi tous les jeunes ecclésiastiques à échanger leur cordon, qui signifie la pureté, contre une ceinture de cuir qui doit soutenir l'épée.

» Qui ne voit que par ce moyen l'on cherche à détruire peu à peu la discipline ecclésiastique, et l'on veut faire abandonner et déserter la milice pacifique de Jésus-Christ pour faire prédominer cette milice qui expose l'âme et le corps à tant de dangers. Donc, demandons humblement à Dieu qu'il éloigne cette menace de destruction.

» Et qu'on ne croie pas qu'en demandant que ces deux sacrements soient libres dans leur administration et leurs effets, je cesse de réclamer la liberté de l'enseignement. Or, quand je dis réclamer la liberté de l'enseignement, j'entends la réclamer non comme un principe, ce que je n'admets pas, mais comme une véritable nécessité.

» Telles sont, mes chers fils, les quelques paroles que j'avais le dessein de vous adresser.

»Or, tout cela doit donner du courage aux bons, parce que les victoires passées montrent assez que l'Eglise, par la permission de Dieu, est continuellement assaillie, mais aussi qu'elle triomphe toujours. Les persécuteurs périssent : l'Eglise reste, et pendant que sont jetés au loin ses ennemis comme un habit au rebut, Jésus, lui, se maintient au contraire éternellement. *Ipsi peribunt, tu autem permanes, et omnes sicut vestimentum veterascent; tu autem ipse es et anni tui non deficient.* Consolons-nous donc en pensant à cette éternelle stabilité du divin Rédempteur, sur laquelle se fonde la succession de ses vicaires et des autres ministres, aussi bien que le maintien de la foi dans tous les peuples catholiques.

» Ici j'ajoute encore que nous devons prendre un nouveau sujet de force dans la solennité que nous célébrons aujourd'hui : saint Joseph eut ordre de Dieu d'abandonner la Judée et de se rendre en Egypte, mais peu après l'ange se présenta à Joseph et lui dit : *Surge, surge, accipe puerum et matrem ejus et vade in terrum Israel; defuncti sunt enim qui quærebant animam pueri.* Ainsi pouvons-nous dire, nous aussi et nous tous. Où sont les persécuteurs de l'Eglise ? *Defuncti sunt.* Où sont les persécuteurs et les bourreaux, et les tyrans? *Defuncti, Defuncti sunt.* Et l'Eglise ? L'Eglise, elle demeure.

»Considérez, mes très chers fils, ce miracle de Dieu opéré pour soutenir son Eglise, et prenez-en une ardeur et une force nouvelle pour persévérer dans la noble attitude dont vous donnez l'exemple à l'Italie et au monde entier.

»Et puisque votre amour de fils affectionnés, guidant vos pas, vous a conduits ici pour prendre une nouvelle force dans l'exercice des bonnes œuvres, je viens moi aussi en conseiller une, ayant pour but de diminuer un désordre immense qui s'est accru depuis les agitations révolutionnaires.

» Je veux parler des mariages entre parents, qui depuis vingt à vingt-cinq ans se sont non-seulement doublés, mais quadruplés. C'est pourquoi je voudrais que, dans les occasions favorables, vous parliez à l'ami, au parent que vous verriez disposé à ce genre de mariage, afin de l'en détourner. A la vérité, le cas peut se présenter quelquefois où l'on doit accorder la dispense en raison de nombreuses causes canoniques; mais cette fréquence extraordinaire doit être condamnée comme contraire à la santé du corps, et c'est affaire aux médecins d'en traiter; mais surtout comme contraire à la morale, et ici je puis parler et enseigner moi-même.

»L'on dira, je le sais, qu'il est facile de supprimer le désordre en refusant la dispense; mais c'est la grande difficulté, car les gouvernements ont pris là-dessus des décisions qui endorment les âmes faibles. Et ainsi, aveuglés par les emportements de la passion ou entraînés par l'avidité de l'argent, où, ce qui est encore pire, parce que la foi fait défaut, il en est qui préfèrent vivre en concubinage, même incestueux, plutôt que de se disposer à recevoir le sacrement. Il s'ensuit que les contractants sont privés de cette grâce que Dieu leur offre pour vivre dans la paix et la charité, comme du lait nécessaire pour élever les enfants dans sa sainte et divine crainte.

»Maintenant allons tous nous prosterner devant la crèche du divin Sauveur, et, avant tout, demandons-lui ces trois grâces... Mon Dieu, auteur des sacrements, donnez à l'Eglise la liberté du sacrement de l'ordre ; confirmez à l'Eglise la mission que vous lui avez donnée dès le commencement, quand vous avez dit aux apôtres : *Eunte docete omnes gentes.*

»Ce sont ces faveurs que nous vous demandons, ô Seigneur ! Vous pouvez mouvoir les cœurs de ces hommes qui ont toujours, des lèvres, glorifié la liberté, sans jamais cesser de tenir en main les chaînes ou ils veulent emprisonner votre Eglise afin de lui rendre impossible l'exercice de sa divine mission. Quand vous accueilliez dans la pauvre étable ces personnages qui vinrent des contrées lointaines pour vous admirer, cela mit en alarme ceux qui régnaient sur Israël.

»Pour nous, en venant vous admirer, nous ne voulons point alarmer ceux qui gouvernent, mais seulement que, par votre grâce, la lumière pénètre dans leur esprit, et qu'après Nous avoir tout enlevé ils concèdent au moins ce que Nous demandons, qui ne se rapporte en rien aux intérêts matériels, mais bien au soulagement de l'esprit.

»O mon Jésus, vous voyez ceux-là qui sont présents, et les millions d'Italiens qu'ils représentent et qui s'unissent à moi pour vous supplier et qui, pour mieux obtenir, vous offrent, avec les saints rois mages, l'or, l'encens et la myrrhe ; l'or de la pureté pour rendre leur âme agile dans l'exercice des œuvres saintes ; l'encens de la prière pour la fortifier dans ses actions ; la myrrhe de la mortification pour l'exciter dans la lutte qu'elle soutient contre vos ennemis.

« Ecoutez, Seigneur, ces prières communes. Levez le bras pour bénir tous ceux qui sont présents et qui sont au loin, ce bras qui, pour être celui d'un petit enfant, est pourtant toujours tout-puissant.

» Bénissez cette péninsule qui lorsqu'elle divisée en plusieurs Etats, était unie par la foi; mais qui aujourd'hui qu'elle se dit politiquement unie, est semée de temples protestants, d'écoles hétérodoxes et d'autres institutions pareilles qui ont pour but de diviser l'Italie dans sa foi, dans son culte, dans sa religion, pour faire place aux institutions de Satan, lequel y entre volontiers pour régner, mais qui a pour symbole le *nullus ordo* et le *sempiternunus horror.*»

« Donc, hélas, si l'Italie jadis était une dans sa foi, faites qu'elle revienne à la possession de cette prérogative, la première et la plus noble de toutes. Eloignes les maîtres d'erreurs et tant d'autres motifs de corruption. Que vos